

Concours national « Féminisons les métiers de l'aéronautique et du spatial » Édition 2023 – saison 8

1. Présentation et Objectifs

- L'ambition du concours « **Féminisons les métiers de l'aéronautique** » est d'augmenter la mixité des métiers de l'aéronautique et du spatial, de l'aérien et de l'aéroportuaire. Il s'agit de convaincre collégiennes et lycéennes qu'il y a une place pour elles dans ces métiers, de faire évoluer les mentalités et de susciter des vocations.
- 10 ans de succès : Depuis 2009, 1100 jeunes filles appartenant à plus de 150 établissements scolaires sur tout le territoire national ont été accueillies par près de 600 marraines de plus de 30 entreprises et 25 centres de formation du secteur de l'aéronautique.
- Un concours national pour faire découvrir les métiers de l'industrie aéronautique et spatiale qui a lieu tous les 2 ans depuis 2009 porté par l'association Aireemploi, l'espace d'orientation référent des métiers autour de l'avion www.aireemploi.org

2. Organisation

a. Déroulement du concours*

1/La mobilisation des équipes scolaires et des marraines

- C'est le travail en amont réalisé par l'entreprise (sélection des marraines) et Aireemploi avec les collèges et lycées (composition des équipes)

2/La visite d'entreprise

- Le moment essentiel, là où peuvent naître des vocations !
- Rencontre en présentiel des collégiennes et lycéennes avec les marraines dans l'entreprise

3/Le concours

- Un défi en équipe pour approfondir ce qui a été découvert en entreprise : chaque équipe réalise une vidéo et un slogan
- 6 équipes demi-finalistes sont désignées pour passer l'épreuve du jury

4/La remise des prix au Salon International de l'aéronautique et de l'Espace du Bourget

- Les équipes sont invitées au Musée de l'air et de l'espace pour découvrir les équipes gagnantes

**Ce programme pourra être modifié en fonction de l'évolution des règles sanitaires en vigueur*

b. Calendrier

Les étapes Féminisons[®]

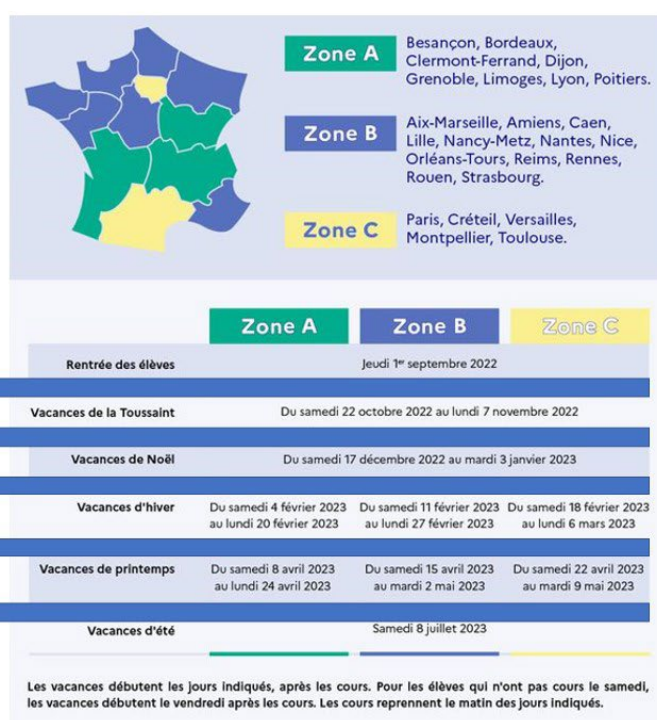
les métiers de l'aéronautique et du spatial



Calendrier

Date à définir selon les zones

- Présentation concours dans les classes : sept – oct
- Visites en entreprise possibles : du 08 nov au 16 dec
- Visites en entreprise possibles : du 04 janv au 17 fev
- Production pour le concours : 7 semaines à partir de la visite en entreprise
- Jurys : jeudi 11 mai – lundi 15 mai – mardi 16 mai
- Remise des prix : mardi 20 juin 2023



3. Inscriptions

a. Qui peut s'inscrire ?

- Les entreprises de l'industrie aéronautique et spatiale, de l'aérien et de l'aéroportuaire
- Le concours « **Féminisons les métiers de l'aéronautique** » est exclusivement réservé aux collégiennes et lycéennes des classes de 4e, 3e, 2nde ou 1ère.

b. Comment s'inscrire ?

- L'établissement scolaire, désigné par l'entreprise ou Aireemploi, envoie à Aireemploi le formulaire d'inscription en précisant la liste et les coordonnées des élèves constituant l'équipe et des référents pédagogiques. L'établissement fournit tous les éléments demandés : documents d'identité, droits à l'image etc...
- L'entreprise envoie à Aireemploi le formulaire d'inscription entreprise rempli et signé.

4. Désignation et remise des prix aux gagnantes

a. Critères d'évaluation

- Une grille d'évaluation sera communiquée en début de parcours à chaque équipe. Celle-ci explicitera les critères de notation du jury pour chacune des réalisations demandées

b. La remise des prix

Les lauréates du concours « **Féminisons les métiers de l'aéronautique** » se verront offrir des prix par Aireemploi et ses partenaires.

- Seuls les lauréates et les partenaires engagés sont conviés à cette cérémonie
- Les modalités d'organisation de cette cérémonie seront précisées ultérieurement
- Les lauréates de chaque établissement y seront représentées accompagnées d'un membre de l'équipe éducative

5. Valorisation des travaux

- Les travaux ne seront pas retournés aux établissements (chacun doit veiller à en garder une copie numérique).
- Aireemploi prend en charge la valorisation des travaux des lauréats. En effet, ces travaux pourront être diffusés en ligne sur le site et les réseaux sociaux d'Aireemploi / Féminisons et de ses partenaires.
- La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit d'Aireemploi, de tous droits de propriété des candidats ou de leurs ayant droits sur les documents et œuvres réalisés dans ce cadre.

- Les candidats doivent veiller à respecter la législation sur les droits d'auteur. En particulier, les séquences extraites d'œuvres audiovisuelles, ou les visuels dont les droits n'ont pas été cédés ne peuvent être diffusés.
- Les équipes pédagogiques et Aireemploi veilleront à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) soit respecté.

6. Contact

- Pour toute question sur le projet, contactez-nous sur l'adresse :
evenementiel@aireemploi.org